



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 septembre 2021

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, BOURRAT Marie-Pierre, LEGRAND Sylvain, VIGNON Richard, ELICHABE Sandrine, RIMBERT Gwénaëlle, JOLY Philippe.

Absents excusés : ROSIER Claude-Bernard, procuration à LEGRAND Sylvain ; BOUDJLAL Marie-Line, procuration à ELICHABE Sandrine ; MARTEAU Daniel, procuration à JOLY Philippe ; ZAMIA Eric, procuration à GILLES José ; CROCHARD Bruno, procuration à BALAN Stéphane ; CASTELLARNAU Sandrine, procuration à RIMBERT Gwénaëlle.

Secrétaire de séance : VIGNON Richard

La séance est ouverte à 20 h 53, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2021

Ce procès-verbal du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) TAUX D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire explique que la délibération prise à ce sujet lors du précédent Conseil municipal n'était pas assez précise, n'ayant pas indiqué à quel type de constructions nouvelles s'appliquait cette exonération, dont le taux doit être déterminé, entre 40 % et 90 %.

A l'unanimité, le Conseil vote pour un taux d'exonération fixé à 40% de la base imposable, s'appliquant à toutes les constructions nouvelles à usage d'habitation, y compris celles financées par un prêt aidé.

3) SEUIL D'ENCAISSEMENT POUR LA COMPTABLE

Monsieur le maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération autorisant la comptable de la commune, Mme Françoise MOREL, à encaisser toutes recettes communales jusqu'à hauteur de 4.600 euros.

Le Conseil adopte la chose à l'unanimité et donne pouvoir à M. le maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires.

4) REGIE POUR L'ENCAISSEMENT DES LOYERS

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que le service des impôts lui a demandé de créer une régie pour l'encaissement des loyers, en raison de la location de la maison communale.

Le Conseil adopte à l'unanimité la création de cette régie et donne pouvoir à M. le maire pour réaliser toutes les formalités nécessaires.

10) QUESTIONS DIVERSES

a) Point sur les syndicats extérieurs

Rien à signaler, aucune réunion n'ayant eu lieu récemment en ce qui concerne les membres présents.

b) Fête des voisins du 24 septembre

Pour la fête des voisins prévue le vendredi 24 septembre, 40 adultes et 16 enfants se sont inscrits. Le protocole sanitaire en vigueur devra être respecté.

c) Pollution dans les champs

Plusieurs membres du Conseil ont constaté dans les champs derrière la mairie une pollution par de grandes quantités de déchets plastiques échappés de la ferme voisine exploitée par M. Jorel.

Le Conseil attire l'attention de M. le maire sur les nuisances visuelles, olfactives et parfois sonores qui résultent de ses activités de stockage de

déchets divers, qui ne sont pas conformes au PLU et au règlement sanitaire départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.